Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-212102313-20261103-VAR_20260297-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026
Publication : 03/11/2026

Dijon

Nous, Maire de la Ville de Dijon

Direction générale déléguée à la Cohésion sociale

Direction Relation usagers et vie citoyenne

Service Etat civil
Section Décès-inhumations

V U

1) Les articles L.2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

2) La délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023, donnant délégation au Maire et aux Adjoints dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus,

3) La demande d'achat d'un monument faite par la marbrerie GAUTHRONNET, domiciliée à Dijon (Côte d'Or) 191 rue d'Auxonne.

A R R E T O N S :

ARTICLE 1 - La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente d'un monument en granit labrador pour un montant de **233,00 euros** à la marbrerie GAUTHRONNET.

ARTICLE 2 - Notification du présent arrêté sera adressée à la marbrerie GAUTHRONNET, domiciliée à Dijon (Côte d'Or) 191 rue d'Auxonne.

ARTICLE 3 - L'enlèvement du monument sera à effectuer avant le 14 décembre 2026.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
- M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,
Le 03/11/2026

Pour la Maire,
Le Premier Adjoint

Antoine HOAREAU

◊ exemplaire intéressé
◊ exemplaire service des finances
◊ exemplaire cimetière
◊ exemplaire préfecture
◊ exemplaire registre

☎ : 03 80 74 51 86 - 🖷 : 03 80 48 87 64 e-mail : guichetdeces@ville-dijon.fr
✉ : Mairie de Dijon - Etat Civil- CS 73310 - 21033 DIJON Cedex